



Fiche descriptive Ramsar

Publiée le 28 April 2026

Version mise à jour, date de publication antérieure: 31 July 2019

France

Etangs de la Champagne humide



Date d'inscription	5 April 1991
Site numéro	514
Coordonnées	48°32'43"N 04°41'01"E
Superficie	255 800,00 ha

Codes couleur

Les champs qui sont ombrés en bleu clair concernent des données et informations uniquement requises en cas de mise à jour de la FDR.

Veillez noter que certains champs concernant des aspects de la Partie 3, la Description des Caractéristiques Ecologiques de la FDR (ombrés en mauve) ne doivent pas être remplis dans le cadre d'une FDR normale; ils sont inclus par souci d'exhaustivité, pour assurer la cohérence voulue entre la FDR et la Description des caractéristiques écologiques 'complète' adoptée dans la Résolution X.15 (2008). Si une Partie contractante ne dispose pas d'informations pertinentes pour ces champs (par exemple issues d'une description nationale des caractéristiques écologiques), elle peut, si elle le souhaite, inclure des informations dans ces champs additionnels

1 - Résumé

Résumé

Ce site est un important complexe fluvial, lacustre et forestier composé d'étangs (plus de 400), de 4 lacs-réservoirs, de cours d'eau, de gravières, de prairies, de massifs forestiers, de mares, de formations végétales variées et d'une faune remarquable, en particulier les oiseaux d'eau.

La région naturelle appelée « Champagne humide » prend sa place sur un sol argileux (avec seulement quelques niveaux sableux, marneux ou calcaires).

Le site est réparti sur tout ou partie de 228 communes sur 3 départements (Aube, Marne et Haute-Marne).

Le site accueille une vie sauvage abondante. La présence des lacs et des étangs en fait une étape incontournable pour l'hivernage de près de 150 000 oiseaux d'eau. Le site est très emprunté pour la migration, notamment par la Cigogne noire (près de 150 individus à la halte en été) et la très célèbre Grue cendrée (jusqu'à 300 000 individus en migration). C'est l'un des derniers sites de reproduction dans le Grand-Est pour le Héron pourpré, le Blongios nain ou encore de la Rousserolle turdoïde.

Au-delà des oiseaux, la diversité d'habitats (prairies humides, roselières, vases exondées, forêts alluviales...) rend le site particulièrement intéressant pour de très nombreuses espèces floristiques (Pulicaire vulgaire, Renoncule grande douve, Utriculaires...) et faunistiques (Cuivré des marais, Criquet ensanglanté, Sonneur à ventre jaune, Musaraigne aquatique, Bouvière, Mulette épaisse...).

Parmi ce vaste site Ramsar, trois pôles particuliers peuvent être distingués :

- dans la partie centrale, le lac du Der-Chantecoq ou réservoir Marne et les étangs latéraux (étangs des Landres, du Grand Coulon, et de la Forêt). A proximité se situent les prairies du bassin de la Voire, l'étang de la Horre et les massifs forestiers environnants

- dans la partie nord, l'Argonne, avec ses étangs et forêts

- dans la partie sud, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient qui comprend la forêt et le lac d'Orient ou réservoir Seine, le lac réservoir Aube (Temple et Amance) et une partie de la vallée de l'Aube.

2 - Données et localisation

2.1 - Données officielles

2.1.1 - Nom et adresse du compilateur de cette FDR

Compilateur responsable

Institution/agence	PNR Forêt d'Orient
Adresse postale	Maison du Parc 10220 Piney

Autorité Administrative nationale Ramsar

Institution/agence	Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche
Adresse postale	Tour Sequoia 92055 PARIS LA DEFENSE

2.1.2 - Période de collecte des données et des informations utilisées pour compiler la FDR

Depuis l'année	1995
Jusqu'à l'année	2024

2.1.3 - Nom du Site Ramsar

Nom officiel (en anglais, français ou espagnol)	Etangs de la Champagne humide
---	-------------------------------

2.1.4 - Changements dans les limites et la superficie du site depuis l'inscription ou depuis la mise à jour précédente

(Mise à jour) A. Changements aux limites du site	Oui ☐ Non ☒
(Mise à jour) B. Changements à la superficie du site	Aucun changement à la superficie
(Mise à jour) For secretariat only. This update is an extension	☐

2.1.5 - Changements dans les caractéristiques écologiques du site

(Mise à jour) 6b i. Les caractéristiques écologiques du Site Ramsar (y compris les critères applicables) ont-elles changé depuis la FDR précédente?	Non évalué
(Mise à jour) Boîte de texte optionnelle pour fournir d'autres informations	
Les critères 1, 3 et 6 ont été nouvellement appliqués à ce Site, bien que celui-ci satisfasse déjà à ces critères par le passé. Il s'agit donc d'une modification purement formelle, qui ne correspond pas à une altération du caractère écologique du Site. Il peut être mentionné que des espèces supplémentaires ont été ajoutées au titre du critère 2 et que le nombre d'espèces invasives recensées a augmenté.	

2.2 - Localisation du site

2.2.1 - Définir les limites du site

b) Carte/image numériques

<4 fichier(s)>

Former maps	0
-------------	---

Description des limites

La délimitation s'appuie sur les strates géologiques imperméables de Champagne humide, ajustée aux limites administratives et au réseau routier. Le site Ramsar « Etangs de la Champagne humide » a été créé en 1991, et couvre 255 800 hectares à travers la Champagne, et s'étend sur 228 communes depuis Chauffour-les-Bailly au sud jusque Dommartin-Dampierre au Nord, en Argonne. Il se trouve à l'est du bassin parisien, entre l'Aube(10), la Marne (51) et la Haute-Marne(52).
--

2.2.2 - Emplacement général

a) Dans quelle grande région administrative se trouve le site?	Grand Est (ex Champagne-Ardenne)
b) Quels sont la ville ou le centre de population les plus proches?	Paris

2.2.3 - Pour les zones humides situées sur des frontières nationales seulement

a) La zone humide s'étend-elle sur le territoire d'un ou de plusieurs autres pays? Oui ☐ Non ☒

b) Le site est-il adjacent à un autre Site Ramsar inscrit qui se trouve sur le territoire d'une autre Partie contractante? Oui ☐ Non ☒

2.2.4 - Superficie du site

Superficie officielle, en hectares (ha): 255800

Superficie en hectares (ha) telle que calculée d'après les limites SIG 256567.59

2.2.5 - Biogéographie

Régions biogéographiques

Système(s) de régionalisation	Région biogéographique
Système de régionalisation biogéographique de l'UE	continentale

Autre système de régionalisation biographique

Directive européenne « habitats faune flore » 92/43/CEE du 21 mai 1992

3 - Pourquoi le site est-il important?

3.1 - Critères Ramsar et leur justification

☒ Critère 1: Types de zones humides naturels ou quasi naturels représentatifs, rares ou uniques

Services hydrologiques fournis

Le substrat géologique imperméable (marnes et agriles) rend l'eau omniprésente sur le site de la "Champagne humide", l'eau est retenue en surface. La cartographie des zones à dominante humide du bassin Seine-Normandie (1/50 000, 2006) complétée par celle des zones humides effectives du PNRFO permettent d'estimer cette surface à au moins 52 000 hectares. Ce qui est remarquable à l'échelle nationale.
Ce territoire assure, du fait de ses caractéristiques géologiques et hydro morphologiques, un rôle majeur en matière de protection contre les inondations et de soutien d'étiage du bassin de la Seine.

Autres services écosystémiques fournis

La diversité de milieux présente (forêt humides, mares, étangs, prairies humides...) abrite une biodiversité exceptionnelle. Notamment en termes d'avifaune liée à la présence des 3 lacs réservoirs sur le territoire.
Il existe une activité de pêche sur le territoire de part la présence des nombreux étangs et du pâturage sur les prairies humides.
De plus, les zones humides et lacs présents offrent une variété d'activités touristiques : tourisme ornithologique, sports nautiques, sentiers de découverte de la faune et de la flore etc. La fréquentation touristique à l'échelle du site Ramsar n'est pas connue, en revanche le Lac du Der à lui seul accueille 1 million de visiteurs (source : office du tourisme du Lac du Der).

☒ Critère 2: Espèces rares et communautés écologiques menacées

Boîte de texte optionnelle pour fournir d'autres informations

Le site est très emprunté pour la migration, notamment par la cigogne noire (près de 150 individus à la halte en été) et la très célèbre grue cendrée (jusqu'à 300 000 individus en migration). Il est l'un des derniers sites de la région du Grand Est de nidification du Héron pourpré, du Blongios nain et de la Rousserolle turdoïde. Au-delà des oiseaux, la diversité d'habitats rend le site particulièrement intéressant pour de très nombreuses espèces floristiques (pulicaire vulgaire, renoncule grande douve, utriculaires...) et faunistiques (cuivré des marais, sonneur à ventre jaune, musaraigne aquatique, bouvière, mulette épaisse...).

☒ Critère 3: Diversité biologique

Justification

Le site Ramsar "Étangs de la Champagne humide" joue un rôle essentiel dans le maintien de la diversité biologique de la région biogéographique continentale. Il abrite une grande diversité d'habitats humides qui soutiennent des populations d'espèces animales et végétales caractéristiques, dont certaines sont rares ou menacées. La présence massive de la grue cendrée lors de ses migrations, ainsi que d'espèces végétales inféodées aux zones humides, démontre la dépendance écologique de ces espèces à ce site. Ces éléments sont largement documentés par les inventaires naturalistes régionaux et les espèces clefs citées dans la présente fiche descriptive. Environ 153 espèces animales et 108 espèces végétales sur le site Ramsar, pour un total de plus de 260 espèces.

☒ Critère 4: Habitat pour un stade critique du cycle et de vie ou lors de conditions difficiles

Boîte de texte optionnelle pour fournir d'autres informations

Le site constitue un habitat privilégié pour la migration, l'hivernage, la halte et la reproduction d'espèces d'oiseaux d'eau. En hivernage le site abrite des espèces d'oiseaux comme la Sarcelle d'hiver, le Cygne de Bewick, la Nette rousse ou encore le Fuligule milouin (Cf. section 3.3). Chaque année, jusqu'à 300 000 grues cendrées y transitent et environ 150 000 oiseaux d'eau y hivernent, ce qui représente une part majeure des populations régionales. En outre, le site permet la reproduction d'espèces menacées (Héron pourpré, Blongios nain, Rousserolle turdoïde) et héberge des espèces d'envergure mondiale (Oie des moissons, Pygargue à queue blanche).

☒ Critère 5: > 20'000 oiseaux d'eau

Nombre total d'oiseaux d'eau	Plus de 150 000 individus (variable entre oiseaux estivants et hivernants)
Entre l'année	2016
Et l'année	2024
Source des données	Faune Grand Est
Boîte de texte optionnelle pour fournir d'autres informations	Les effectifs des 27 espèces répondant au critère 5, observées en hivernage ou migration entre 2016-2024, sont détaillés dans la section 3.3.

☒ Critère 6: >1% de la population d'oiseaux d'eau

Boîte de texte optionnelle pour fournir d'autres informations

En janvier 2024, le site Ramsar "Etangs de la Champagne humide" abrite 1% des individus de la population de :

- Cygne de Bewick (*Cygnus columbianus*) : 60% de l'effectif national
- Grue cendrée (*Grus grus*) : 26% de l'effectif national
- Cygne tuberculé (*Cygnus olor*) : 8% de l'effectif national
- Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) : 27% de l'effectif national
- Canard souchet (*Anas clypeata*) : 2% de l'effectif national
- Canard chipeau (*Anas strepera*) : 10% de l'effectif national
- Canard pilet (*Anas acuta*) : 6% de l'effectif national
- Fuligule milouin (*Aythya ferina*) : 5% de l'effectif national
- Grande aigrette (*Ardea alba*) : 4% de l'effectif national
- Foulque macroule (*Fulica atra*) : 9% de l'effectif national
- Grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*) : 7% de l'effectif national

Source : Moussy, C., Quaintenne, G. & Gaudard, C., 2024 – LPO (2024) Comptage des Oiseaux d’eau à la mi-janvier en France. Résultats 2024 du comptage Wetlands International. LPO BirdLife France - Service Connaissance, Wetlands International, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. 26 pp. & annexes 101 pp., Rochefort

Bien que les pourcentages indiqués dans cet encadré se réfèrent aux chiffres nationaux, l'application du critère 6, au point 3.3, est effectuée de manière à refléter les pourcentages de population biogéographiques (source : Wetlands International).

3.2 - Espèces végétales dont la présence explique l'importance internationale du site

Phylum	Nom scientifique	Critère 2	Critère 3	Critère 4	UICN Liste rouge	CITES Annexe I	Autre statut	Justification Justification
Plantae								
TRACHEOPHYTA/ LILIOPSIDA	Anacamptis laxiflora	☒	☐	☐		☐	Liste rouge France (VU) protection régionale liste rouge régionale (RRR)	
TRACHEOPHYTA/ MAGNOLIOPSIDA	Viola pumila	☒	☐	☐		☐	Liste rouge France (EN) livre rouge de la flore française (annexe 2)	

3.3 - Espèces animales dont la présence explique l'importance internationale du site

Phylum	Nom scientifique	L'espèce justifie le critère			L'espère contribue au critère				Taille pop.	Période de Est. pop.	% occurrence 1)	UICN Liste rouge	CITES Annexe I	CMS Annexe I	Autre statut	Justification	
		2	4	6	9	3	5	7									8
Autres																	
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Aeshna isoceles</i>	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐				☐	☐	Liste rouge régionale		
CHORDATA / AMPHIBIA	<i>Alytes obstetricans</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐			LC	☐	☐	annexes directive habitats faune et la flore (annexe 4)		
CHORDATA / ACTINOPTERYGII	<i>Anguilla anguilla</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐			CR	☐	☐	protection nationale		
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Apatura iris</i>	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐				☐	☐	Protection nationale, Directive Habitats-Faune-Flore, Liste rouge régionale		
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Aphantopus hyperantus</i>	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐				☐	☐	Liste rouge régionale		
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Barbastella barbastellus</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐			NT	☐	☐	Protection nationale, Directive Habitats-Faune-Flore Annexe II, Liste rouge régionale		
CHORDATA / AMPHIBIA	<i>Bombina variegata</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐			LC	☐	☐	Liste rouge France (VU) protection nationale directive habitats faune et la flore (annexes 2 & 4) liste rouge régionale (V)		
CHORDATA / AMPHIBIA	<i>Bufo bufo</i>	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Annexe III Convention de Berne Protection nationale	
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Castor fiber</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	protection nationale directive habitats faune et la flore (annexes 2 & 4) liste rouge régionale (R)	
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Chorthippus dorsatus</i>	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐				☐	☐	Liste rouge régionale		
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Coenagrion mercuriale</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				VU	☐	☐	protection nationale directive habitats faune et la flore (annexe 2) liste rouge régionale (CR, EN ou VU)	
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Coenagrion pulchellum</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Liste rouge France (VU) liste rouge régionale (CR, EN ou VU)	
CHORDATA / AMPHIBIA	<i>Epidalea calamita</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	protection nationale directive habitats faune et la flore (annexe 4) liste rouge régionale (E)	
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Eptesicus serotinus</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				☐	☐	Protection nationale, Directive Habitats-Faune-Flore annexe iv		
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐				☐	☐	Liste rouge régionale		
CHORDATA / AMPHIBIA	<i>Hyla arborea</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Liste rouge France (NT) protection nationale directive habitats faune et la flore (annexe 4) liste rouge régionale (E)	
CHORDATA / AMPHIBIA	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Protection nationale Annexe III Convention de Berne	

Phylum	Nom scientifique	L'espèce justifie le critère				L'espèce contribue au critère				Taille pop.	Période de Est. pop.	% occurrence 1)	UICN Liste rouge	CITES Annexe I	CMS Annexe I	Autre statut	Justification
		2	4	6	9	3	5	7	8								
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Leucorrhinia caudalis</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	protection nationale, directive habitats faune flore (annexe 4) liste rouge régionale (CR, EN ou VU)	
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Liste rouge France (NT) directive habitats faune flore (annexe 4) liste rouge régionale (CR, EN ou VU)	
CHORDATA / AMPHIBIA	<i>Lissotriton helveticus</i>	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Protection nationale Annexe III Convention de Berne	
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Loweia tityrus</i>	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐					☐	☐	Protection nationale, Directive Habitats-Faune-Flore	
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Lutra lutra</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				NT	☒	☐	protection nationale directive habitats faune et la flore (annexes 2 & 4) liste rouge régionale (R)	
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Lycaena dispar</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				NT	☐	☐	protection nationale directive habitats faune et la flore (annexe 2) liste rouge régionale (CR, EN ou VU)	
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Mecostethus parapleurus parapleurus</i>	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐					☐	☐	Liste rouge régionale	
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Myotis alcathoe</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				DD	☐	☐	Protection nationale, Directive Habitats-Faune-Flore (annexe iv)	
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Myotis bechsteinii</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				NT	☐	☐	Protection nationale, Directive Habitats-Faune-Flore Annexe II	
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Myotis brandtii</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Protection nationale, Directive Habitats-Faune-Flore annexe iv	
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Myotis daubentonii</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Protection nationale Annexe IV de la Directive Habitats	
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Myotis emarginatus</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Protection nationale, Directive Habitats-Faune-Flore Annexe IV	
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Myotis myotis</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Protection nationale, Directive Habitats-Faune-Flore Annexe II	
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Myotis mystacinus</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Protection nationale, Directive Habitats-Faune-Flore Annexe IV	
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Myotis nattereri</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Protection nationale, Directive Habitats-Faune-Flore Annexe IV	
CHORDATA / REPTILIA	<i>Natrix natrix</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	protection nationale directive habitats faune et la flore (annexe 4)	
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Neomys fodiens</i>	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Annexe III Convention de Berne protection nationale liste rouge régionale (V)	
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Nyctalus leisleri</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Protection nationale, Directive Habitats-Faune-Flore Annexe IV	
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Nyctalus noctula</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Protection nationale, Directive Habitats-Faune-Flore Annexe IV	
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Omocestus rufipes</i>	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐					☐	☐	Liste rouge régionale	
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Oxygastra curtisii</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	protection nationale directive habitats faune et la flore (nnexe 2 & 4) liste rouge régionale (CR, EN ou VU)	
CHORDATA / AMPHIBIA	<i>Pelophylax lessonae</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Liste rouge France (NT) protection nationale directive habitats faune flore (annexe 4)	
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Protection nationale, Directive Habitats-Faune-Flore Annexe IV	

Phylum	Nom scientifique	L'espèce justifie le critère				L'espèce contribue au critère				Taille pop.	Période de Est. pop.	% occurrence 1)	UICN Liste rouge	CITES Annexe I	CMS Annexe I	Autre statut	Justification
		2	4	6	9	3	5	7	8								
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Pipistrellus nathusii</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Protection nationale, Directive Habitats-Faune-Flore Annexe IV	
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Pipistrellus nathusii</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Liste rouge France (NT) protection nationale directive habitats faune et la flore (annexe 4) convention CMS (annexe 2) liste rouge régionale (R)	
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Protection nationale, Directive Habitats-Faune-Flore Annexe IV	
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Protection nationale, Directive Habitats-Faune-Flore Annexe IV	
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Plecotus auritus</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Protection nationale, Directive Habitats-Faune-Flore Annexe IV	
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Plecotus austriacus</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				NT	☐	☐	Protection nationale, Directive Habitats-Faune-Flore Annexe IV	
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Pseudochorthippus parallelus parallelus</i>	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐					☐	☐	Liste rouge régionale	
CHORDATA / AMPHIBIA	<i>Rana dalmatina</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	protection nationale, directive habitats faune flore (annexe 4) liste rouge régionale (V)	
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Protection nationale, Directive Habitats-Faune-Flore Annexe II, Liste rouge régionale	
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Protection nationale, Directive Habitats-Faune-Flore Annexe II	
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Ruspolia nitidula</i>	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐					☐	☐	Liste rouge régionale	
CHORDATA / AMPHIBIA	<i>Salamandra salamandra</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				VU	☐	☐	Annexe III Convention de Berne protection nationale liste rouge régionale (V)	
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Sympetrum danae</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Liste rouge France (VU) liste rouge régionale (CR, EN ou VU)	
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Tetrix subulata</i>	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐					☐	☐	Liste rouge régionale	
CHORDATA / AMPHIBIA	<i>Triturus cristatus</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Liste rouge France (NT) protection nationale directive habitats faune et la flore (annexes 2 & 4) liste rouge régionale (V)	
CHORDATA / REPTILIA	<i>Zootoca vivipara</i>	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Annexe III Convention de Berne protection nationale	
Poissons, mollusques et crustacés																	
CHORDATA / ACTINOPTERYGII	<i>Cobitis taenia</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Liste rouge France (VU) protection nationale directive habitats faune et la flore (annexe 2)	
CHORDATA / ACTINOPTERYGII	<i>Cottus gobio</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	directive habitats faune et la flore (annexe 2) liste rouge régionale (V)	
CHORDATA / ACTINOPTERYGII	<i>Esox lucius</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Liste rouge France (VU) protection nationale liste rouge régionale (V)	
CHORDATA / CEPHALASPIDOMORPHI	<i>Lampetra planeri</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				NT	☐	☐	protection nationale directive habitats faune et la flore (annexe 2)	
CHORDATA / ACTINOPTERYGII	<i>Misgurnus fossilis</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Liste rouge France (EN) protection nationale directive habitats faune et la flore (annexe 2) liste rouge régionale (E)	
MOLLUSCA / BIVALVIA	<i>Potomida littoralis</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				EN	☐	☐	Protection nationale, Directive Habitats-Faune-Flore	

Phylum	Nom scientifique	L'espèce justifie le critère				L'espère contribue au critère				Taille pop.	Période de Est. pop.	% occurrence 1)	UICN Liste rouge	CITES Annexe I	CMS Annexe I	Autre statut	Justification
		2	4	6	9	3	5	7	8								
MOLLUSCA / BIVALVIA	<i>Pseudanodonta complanata</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				EN	☐	☐	Protection nationale, Directive Habitats-Faune-Flore	
CHORDATA / ACTINOPTERYGII	<i>Rhodeus amarus</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	protection nationale directive habitats faune et la flore (annexe 2) liste rouge régionale (V)	
MOLLUSCA / BIVALVIA	<i>Unio crassus</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				EN	☐	☐	protection nationale, directive habitats faune flore (annexe 2)	
MOLLUSCA / GASTROPODA	<i>Vertigo angustior</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				NT	☐	☐	directive habitats faune flore (annexe 2)	
MOLLUSCA / GASTROPODA	<i>Vertigo moulinsiana</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				VU	☐	☐	directive habitats faune flore (annexe 2)	
Oiseaux																	
CHORDATA / AVES	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	1000			LC	☐	☐	Liste rouge France (VU) protection nationale liste rouge régionale (V)	espèce inféodées au roselières, habitat présent sur le site
CHORDATA / AVES	<i>Acrocephalus palustris</i>	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Annexe III Convention de Berne Protection nationale	
CHORDATA / AVES	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Annexe III Convention de Berne protection nationale liste rouge régionale (V)	
CHORDATA / AVES	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Annexe III Convention de Berne Protection nationale	
CHORDATA / AVES	<i>Alcedo atthis</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Liste rouge France (VU) protection nationale directive oiseaux (annexe 1)	
CHORDATA / AVES	<i>Anas acuta</i>	☐	☒	☒	☐	☐	☒	☐	☐	1578	2024	2	LC	☐	☐	Directive Oiseaux	500-3000 individus en hivernage Crit. 6 source: Wetlands International
CHORDATA / AVES	<i>Anas clypeata</i>	☐	☒	☒	☐	☐	☒	☐	☐	1383	2024	2		☐	☐	liste rouge régionale (V)	300-1000 individus en hivernage En l'absence de données de Wetlands International, les effectifs nationaux ont été utilisés pour étayer le critère 6.
CHORDATA / AVES	<i>Anas crecca</i>	☐	☒	☒	☐	☐	☒	☐	☐	55054	2024	8	LC	☐	☐	liste rouge régionale (V)	20000-60 000 individus en hivernage Crit. 6 source: Wetlands International
CHORDATA / AVES	<i>Anas penelope</i>	☐	☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐		2024			☐	☐		2000-6000 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Anas platyrhynchos</i>	☐	☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐		2024		LC	☐	☐		6000-12 500 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Anas querquedula</i>	☐	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	5	2024			☐	☐	Liste rouge France (VU) liste rouge régionale (V)	
CHORDATA / AVES	<i>Anas strepera</i>	☐	☒	☒	☐	☐	☒	☐	☐	825	2024	10		☐	☐	liste rouge régionale (V)	2500-6000 individus en hivernage En l'absence de données de Wetlands International, les effectifs nationaux ont été utilisés pour étayer le critère 6.
CHORDATA / AVES	<i>Anser albifrons</i>	☐	☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐		2024		LC	☐	☐	convention CMS (annexe 2)	150-450 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Anser anser</i>	☐	☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐		2024		LC	☐	☐		1500-3500 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Anser fabalis</i>	☐	☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐		2024		LC	☐	☐		pop. hivernante: 150 à 350 ind.
CHORDATA / AVES	<i>Anser serrirostris</i>	☐	☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐		2024			☐	☐	Directive Oiseaux	10-100 individus en hivernage

Phylum	Nom scientifique	L'espèce justifie le critère				L'espèce contribue au critère				Taille pop.	Période de Est. pop.	% occurrence 1)	UICN Liste rouge	CITES Annexe I	CMS Annexe I	Autre statut	Justification
		2	4	6	9	3	5	7	8								
CHORDATA / AVES	<i>Ardea alba</i>	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	392	2024	4	LC	☐	☐	Liste rouge France (NT) protection nationale, directive oiseaux (annexe 1)	200-800 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Ardea purpurea</i>	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	80	2024		LC	☐	☐	protection nationale directive oiseaux (annexe 1) liste rouge régionale (E)	Conservation de roselière sur le site favorable aux héronnières
CHORDATA / AVES	<i>Ardeola ralloides</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	1	2024		LC	☐	☐	protection nationale, directive oiseaux (annexe 1)	
CHORDATA / AVES	<i>Aythya ferina</i>	☒	☒	☒	☐	☐	☒	☐	☐	2477	2024	1.7	VU	☐	☐	liste rouge régionale (V)	2500-10 000 individus en hivernage Crit. 6 source: Wetlands International
CHORDATA / AVES	<i>Aythya fuligula</i>	☐	☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐	200	2024		LC	☐	☐	directive oiseaux liste rouge régionale	500-2000 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Aythya marila</i>	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐		2024		LC	☐	☐	Directive Oiseaux	1-15 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Aythya nyroca</i>	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐		2024		NT	☐	☒	protection nationale directive oiseaux (annexe 1) convention CMS (annexe 1)	0-5 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Botaurus stellaris</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Liste rouge France (VU) protection nationale directive oiseaux (annexe 1) liste rouge régionale (E)	
CHORDATA / AVES	<i>Bucephala clangula</i>	☐	☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐		2024		LC	☐	☐		120-170 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Calidris alpina</i>	☐	☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐		2024		NT	☐	☐		200-1000 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Charadrius dubius</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	10	2024		LC	☐	☒	Annexe II Convention de Berne protection nationale liste rouge régionale (V)	
CHORDATA / AVES	<i>Chlidonias hybrida</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	50	2024		LC	☐	☐	Liste rouge France (VU) protection nationale directive oiseaux (annexe 1)	
CHORDATA / AVES	<i>Chlidonias niger</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	200	2024		LC	☐	☐	Liste rouge France (EN) protection nationale directive oiseaux (annexe 1) convention CMS (annexe 2)	
CHORDATA / AVES	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	☐	☒	☐	☐	☒	☐	☐	☐		2024			☐	☐	Protection nationale, directive Oiseaux	1500-18 000 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Ciconia ciconia</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	3	2024		LC	☐	☐	protection nationale directive oiseaux (annexe 1) convention CMS (annexe 2) liste rouge régionale (R)	
CHORDATA / AVES	<i>Ciconia nigra</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	2	2024		LC	☐	☐	Liste rouge France (EN) protection nationale directive oiseaux (annexe 1) convention CMS (annexe 2) liste rouge régionale (R)	
CHORDATA / AVES	<i>Circus aeruginosus</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Liste rouge France (VU) protection nationale directive oiseaux (annexe 1) liste rouge régionale (V)	
CHORDATA / AVES	<i>Cygnus columbianus bewickii</i>	☐	☒	☒	☐	☐	☒	☐	☐	344	2024	60		☐	☐	Liste rouge Europe (EN) protection nationale directive oiseaux (annexe 1) convention CMS (annexe 2)	200-350 individus en hivernage En l'absence de données de Wetlands International, les effectifs nationaux ont été utilisés pour étayer le critère 6.
CHORDATA / AVES	<i>Cygnus cygnus</i>	☒	☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐		2024		LC	☐	☐	protection nationale directive oiseaux (annexe 1) convention CMS (annexe 2)	25-50 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Cygnus olor</i>	☐	☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐		2024		LC	☐	☐		1500-2000 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Egretta garzetta</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	40	2024		LC	☐	☐	protection nationale directive oiseaux (annexe 1) liste rouge régionale (R)	

Phylum	Nom scientifique	L'espèce justifie le critère				L'espèce contribue au critère				Taille pop.	Période de Est. pop.	% occurrence 1)	UICN Liste rouge	CITES Annexe I	CMS Annexe I	Autre statut	Justification
		2	4	6	9	3	5	7	8								
CHORDATA / AVES	<i>Emberiza schoeniclus</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Liste rouge France (EN) protection nationale	
CHORDATA / AVES	<i>Falco peregrinus</i>	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐		2024		LC	☒	☐	protection nationale directive oiseaux (annexe 1) convention CMS (annexe 2) liste rouge régionale (R)	1-10 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Fulica atra</i>	☐	☒	☒	☐	☐	☐	☒	☐	16310	2024	1	LC	☐	☐		13 000-23 000 individus en hivernage Crit. 6 source: Wetlands International
CHORDATA / AVES	<i>Gallinago gallinago</i>	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☒	☐	1640	2024		LC	☐	☐	liste rouge nationale (CR) liste rouge régionale (E)	0-30 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Gavia arctica</i>	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐		2024		LC	☐	☐	protection nationale directive oiseaux (annexe 1) convention CMS (annexe 2)	1-3 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Gavia immer</i>	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐		2024		LC	☐	☐	protection nationale directive oiseaux (annexe 1)	1-15 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Gavia stellata</i>	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐		2024		LC	☐	☐	protection nationale directive oiseaux (annexe 1)	0-2 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Grus grus</i>	☒	☒	☒	☐	☐	☐	☒	☐	38790	2024	11	LC	☐	☐	Liste rouge France (CR) protection nationale directive oiseaux (annexe 1) convention CMS (annexe 2)	15 000-20 000 individus en hivernage zone d'étape majeure pour la migration: jusqu'à 300000 ind. Crit. 6 source: Wetlands International
CHORDATA / AVES	<i>Haliaeetus albicilla</i>	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	2	2024		LC	☒	☒	Liste rouge France (CR) protection nationale directive oiseaux (annexe 1) convention CMS (annexe 1)	5-10 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Ixobrychus minutus</i>	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Liste rouge France (EN) protection nationale directive oiseaux (annexe 1) liste rouge régionale (E)	Habitat de roselière favorable aux héronnières
CHORDATA / AVES	<i>Limosa lapponica</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	7	2024		NT	☐	☐	directive oiseaux (annexe 1) convention CMS (annexe 2)	
CHORDATA / AVES	<i>Limosa limosa</i>	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐		2024		NT	☐	☐	Liste rouge France (VU)	0-2 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Locustella luscinioides</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	50	2024		LC	☐	☐	Liste rouge France (EN) protection nationale liste rouge régionale (E)	
CHORDATA / AVES	<i>Luscinia svecica</i>	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☒	☐	100	2024		LC	☐	☐	Directive Oiseaux (annexe i), liste rouge régionale	nidification
CHORDATA / AVES	<i>Mergellus albellus</i>	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☒	☐		2024		LC	☐	☐	Liste rouge France (VU) protection nationale directive oiseaux (annexe 1) convention CMS (annexe 2)	10-70 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Mergus merganser</i>	☐	☒	☐	☐	☐	☐	☒	☐		2024		LC	☐	☐		200-450 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Mergus serrator</i>	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐		2024		LC	☐	☐	Liste rouge France (CR) protection nationale	0-5 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Milvus migrans</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	protection nationale directive oiseaux (annexe 1) liste rouge régionale (V)	
CHORDATA / AVES	<i>Netta rufina</i>	☐	☒	☐	☐	☐	☐	☒	☐	100	2024		LC	☐	☐	liste rouge régionale (V)	200-650 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Numenius arquata</i>	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐		2024		NT	☐	☐	Liste rouge France (VU) liste rouge régionale (E)	300-700 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Nycticorax nycticorax</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	Liste rouge France (NT) protection nationale directive oiseaux (annexe 1) liste rouge régionale (R)	
CHORDATA / AVES	<i>Pandion haliaetus</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	3	2024		LC	☐	☐	Liste rouge France (VU) protection nationale liste rouge régionale (R) directive oiseaux (annexe 1) convention CMS (annexe 2)	

Phylum	Nom scientifique	L'espèce justifie le critère				L'espèce contribue au critère				Taille pop.	Période de Est. pop.	% occurrence 1)	UICN Liste rouge	CITES Annexe I	CMS Annexe I	Autre statut	Justification
		2	4	6	9	3	5	7	8								
CHORDATA / AVES	<i>Phalacrocorax carbo</i>	☐	☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐	5760	2024	7	LC	☐	☐	Directive Oiseaux	1000-7000 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Philomachus pugnax</i>	☐	☒	☐	☐	☒	☐	☐	☐		2024			☐	☐	directive oiseaux (annexe 1) convention CMS (annexe 2)	30-200 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Platalea leucorodia</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	2	2024		LC	☐	☐	Directive Oiseaux (annexe i), liste rouge régionale	
CHORDATA / AVES	<i>Pluvialis apricaria</i>	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐		2024		LC	☐	☐	directive oiseaux (annexe 1) convention CMS (annexe 2)	2500-20 000 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Pluvialis squatarola</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				VU	☐	☐		
CHORDATA / AVES	<i>Podiceps auritus</i>	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐		2024		VU	☐	☐	protection nationale directive oiseaux (annexe 1)	0-2 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Podiceps cristatus</i>	☐	☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐		2024		LC	☐	☐	Protection nationale	1000-3000 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Podiceps grisegena</i>	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐		2024		LC	☐	☐	Liste rouge France (CR) protection nationale	0-2 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Poecile montanus</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				LC	☐	☐	UICN_Liste rouge France (VU) protection nationale	
CHORDATA / AVES	<i>Porzana porzana</i>	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐		2024		LC	☐	☐	Liste rouge France (VU) protection nationale directive oiseaux (annexe 1) liste rouge régionale (E)	0-2 individus en hivernage
CHORDATA / AVES	<i>Remiz pendulinus</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	10	2024		LC	☐	☐	Liste rouge France (CR) protection nationale liste rouge régionale (R)	
CHORDATA / AVES	<i>Sterna hirundo</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	400	2024		LC	☐	☐	protection nationale directive oiseaux (annexe 1) liste rouge régionale (R)	
CHORDATA / AVES	<i>Tringa glareola</i>	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	50	2024		LC	☐	☐	protection nationale directive oiseaux (annexe 1) convention CMS (annexe 2)	
CHORDATA / AVES	<i>Vanellus vanellus</i>	☒	☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐	40000	2024		NT	☐	☐	Liste rouge européenne (VU) liste rouge régionale (E)	20 000-45 000 individus en hivernage

1) Pourcentage de la population biogéographique totale dans le site

3.4 - Communautés écologiques dont la présence explique l'importance internationale du site

Nom de la communauté écologique	La communauté satisfait-elle au Critère 2 ?	Description	Justification
Code Natura 2000_3130	☒	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	abitat naturel inscrit à l'annexe I de la directive 92/43
Code Natura 2000_3140	☒	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	abitat naturel inscrit à l'annexe I de la directive 92/43
Code Natura 2000_3150	☒	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	abitat naturel inscrit à l'annexe I de la directive 92/43
Code Natura 2000_3260	☒	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculon fluitantis et du Callitricho-Batrachion	abitat naturel inscrit à l'annexe I de la directive 92/43

Nom de la communauté écologique	La communauté satisfait-elle au Critère 2?	Description	Justification
Code Natura 2000_5130	☒	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	abitat naturel inscrit à l'annexe I de la directive 92/43
Code Natura 2000_6410	☒	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	abitat naturel inscrit à l'annexe I de la directive 92/43
Code Natura 2000_6430	☒	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	abitat naturel inscrit à l'annexe I de la directive 92/43
Code Natura 2000_6440	☒	Prairies alluviales inondables du Cnidion dubii	abitat naturel inscrit à l'annexe I de la directive 92/43
Code Natura 2000_6510	☒	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	abitat naturel inscrit à l'annexe I de la directive 92/43
Code Natura 2000_7210	☒	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	abitat naturel inscrit à l'annexe I de la directive 92/43
Code Natura 2000_8210	☒	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	abitat naturel inscrit à l'annexe I de la directive 92/43
Code Natura 2000_8310	☒	Grottes non exploitées par le tourisme	abitat naturel inscrit à l'annexe I de la directive 92/43
Code Natura 2000_91E0	☒	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	abitat naturel inscrit à l'annexe I de la directive 92/43
Code Natura 2000_9130	☒	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	abitat naturel inscrit à l'annexe I de la directive 92/43
Code Natura 2000_9160	☒	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	abitat naturel inscrit à l'annexe I de la directive 92/43
Code Natura 2000_9190	☒	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	abitat naturel inscrit à l'annexe I de la directive 92/43
Code Natura 2000_6210	☒	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	abitat naturel inscrit à l'annexe I de la directive 92/43 sites d'orchidées remarquables

4 - Comment est le site? (Description des caractéristiques écologiques)

4.1 - Caractéristiques écologiques

Les différents types d'habitats qui constituent la zone sont les suivants (référence à la typologie CORINE biotope) :

- eau dormante
- eau courante
- prairies humides, roselières et phragmitaies (Phragmites)
- prairies mésophiles
- végétation de rive
- marais et zones humides
- forêts alluviales, ripisylves
- forêts feuillues caduques
- terres agricoles et terrains fortement artificialisés
- vergers, peupleraies, futaies artificielles
- cultures

Les lacs :

Le lac du Der couvre une superficie de 4 800 hectares. Comme tous les plans d'eau artificiels de création récente (1974), il a été colonisé très rapidement par les oiseaux d'eau migrateurs. C'est un site important pour l'hivernage ou le transit de plusieurs espèces d'anatidés et de rallidés principalement (oies, siffleurs, grues).

Le réservoir Seine d'une superficie de 2300 ha et le réservoir Aube d'une superficie de 2500 ha ont été créés respectivement en 1966 et 1990. Ils ont permis une forte augmentation de la population des oiseaux migrateurs (ils ne gèlent qu'exceptionnellement). C'est un des rares lieux d'hivernage pour *Anser fabalis* (oie des moissons) et unique lieu régulier en France, avec le lac du Der, pour *Haliaeetus albicilla* (pygargue à queue blanche).

Globalement, les espèces les plus rencontrées sont les Gaviidae (plongeurs), Podicipedidae (grèbes), Rallidae (râles, marouette, foulques, poules d'eau), Ardeidés (butors, hérons, aigrettes), Anatidae (cygnes, oies, canards), Laridae (mouettes, goélands), limicoles et rapaces.

Ces différents lacs artificiels présentent une végétation particulière du fait de la variation des niveaux d'eau. En pleine eau, ils ont un intérêt fort notamment pour les characées, tandis que les vases exondées peuvent accueillir une flore remarquable.

Les étangs :

Le site Ramsar compte plus de 400 étangs, dont certains ont des qualités écologiques plus fortes (pour leur richesse avifaunistique notamment). En particulier, les étangs les plus remarquables font désormais l'objet de classements en Réserves Naturelles (étang de la Horre, étangs de Belval, étang de Ramerupt...).

Au-delà de la surface en eau, les différents étangs du site Ramsar sont intéressants pour la végétation rivulaire (roselières, cariçaies, jonchaies...).

Les prairies humides :

Plusieurs types de prairies hygrophiles ou méso-hygrophiles sont présentes dans le site Ramsar, dont certaines sont inscrites à la Directive-Habitats-Faune-Flore. Leur conservation est l'un des enjeux du site Ramsar.

Les forêts humides :

Les forêts du site Ramsar sont situées sur argiles ou en contexte alluvial. Dans les 2 cas, elles jouent un rôle majeur à tous points de vue (écologique, hydrologique...).

Les marais :

Quelques rares marais sont présents au sein du site Ramsar, mais leurs habitats sont très dégradés, pour avoir fait l'objet de drainages passés.

Les mares et autres plans d'eau :

De nombreuses mares (la plupart d'origine anthropiques) sont présentes dans le site Ramsar en contexte forestier, prairial et dans les villages. Au-delà de l'accueil des amphibiens, certaines mares ont un fort intérêt floristique.

Les grandes vallées du site ont fait l'objet (et font encore un peu l'objet) d'extraction de matériel alluvionnaire, morcelant le site avec de très nombreuses gravières localisées, pouvant parfois avoir un intérêt faunistique et floristique.

4.2 - Quel(s) type(s) de zones humides se trouve(nt) dans le site?

Zones humides continentales

Types de zones humides (code et nom)	Nom local	Classement de l'étendue (ha) (1: la plus grande - 4: la plus petite)	Superficie (ha) du type de zone humide	Justification du Critère 1
Eau douce > Eau vive >> M: Rivières/ cours d'eau/ ruisseaux permanents		0		Représentatif
Eau saline, saumâtre ou alcaline > Marais et mares >> Sp: Marais/ mares salins/ saumâtres		Représentatif		
Eau saline, saumâtre ou alcaline > Marais et mares >> Ss: Marais/ mares salins/ saumâtres/ alcalins saisonniers/ intermittents				
Eau douce > Marais sur sols inorganiques >> W: Zones humides dominées par des buissons		0		Rare
Eau douce > Marais sur sols inorganiques >> Xf: Zones humides d'eau douce dominées par des arbres		0		Représentatif

Zones humides artificielles

Types de zones humides (code et nom)	Nom local	Classement de l'étendue (ha) (1: la plus grande - 4: la plus petite)	Superficie (ha) du type de zone humide
1: Étangs d'aquaculture		0	
2: Étangs		0	
4: Terres agricoles saisonnièrement inondées		0	
6: Zones de stockage de l'eau/ réservoirs		0	
7: Excavations		0	
9: Canaux et fossés de drainage ou rigoles		0	

Autres habitats qui ne sont pas des zones humides

Autres habitats qui ne sont pas des zones humides dans le site	Superficie (ha) si connue
Vergers	
Pelouses sèches	

4.3 - Éléments biologiques

4.3.1 - Espèces végétales

Autres espèces de plantes remarquables

Phylum	Nom scientifique	Position dans l'aire de répartition / endémisme / autre
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Alisma gramineum</i>	livre rouge de la flore française (annexe 2) protection nationale liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Allium angulosum</i>	protection régionale liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Aristolochia clematitis</i>	Liste rouge régionale (EN)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Baldellia ranunculoides</i>	Liste rouge régionale (CR) ; protection régionale
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Bistorta officinalis officinalis</i>	Liste rouge régionale (NT)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Bolboschoenus maritimus</i>	
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Bromus racemosus</i>	Liste rouge régionale (NT)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Calamagrostis canescens</i>	Liste rouge régionale (NT)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Carex canescens</i>	
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Carex curvicolis</i>	Liste rouge régionale (NT)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Carex distans</i>	liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Carex elongata</i>	Liste rouge régionale (NT)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Carex hostiana</i>	Liste rouge régionale (NT)

Phylum	Nom scientifique	Position dans l'aire de répartition / endémisme / autre
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Carex vulpina</i>	
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Catabrosa aquatica</i>	liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Ceratophyllum submersum</i>	Liste rouge régionale (EN)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Cladium mariscus</i>	Liste rouge régionale (NT) ; protection régionale
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Dactylorhiza incarnata</i>	Liste rouge régionale (VU)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Dactylorhiza maculata</i>	liste rouge (LC)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Dactylorhiza majalis</i>	liste rouge (NT)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Elatine hexandra</i>	protection régionale liste rouge régionale (RRR)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Eleocharis acicularis</i>	Liste rouge régionale (NT)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Eleocharis uniglumis</i>	
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Epilobium obscurum</i>	
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Epilobium palustre</i>	Liste rouge régionale (NT)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Epipactis palustris</i>	liste rouge (NT)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Eriophorum angustifolium</i>	Liste rouge régionale (NT)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Euphorbia palustris</i>	Liste rouge régionale (NT)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Gentiana linearis</i>	Liste rouge régionale (NT)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Gratiola officinalis</i>	livre rouge de la flore française (annexe 2) protection nationale liste rouge régionale (R)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Helichrysum arnicoides</i>	Liste rouge régionale (EN)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Helichrysum luteoalbum</i>	liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Hottonia palustris</i>	Liste rouge régionale (EN)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Inula britannica</i>	livre rouge de la flore française (annexe 2) protection régionale liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Jacobaea aquatica</i>	
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Jacobaea aquatica aquatica</i>	Liste rouge régionale (NT)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Jacobaea erratica</i>	
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Juncus acutiflorus</i>	Liste rouge régionale (NT)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Juncus tenageia</i>	Liste rouge régionale (EN) ; protection régionale
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Lathyrus palustris palustris</i>	livre rouge de la flore française (annexe 2) protection régionale liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Lemna gibba</i>	
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Leucojum aestivum</i>	Protection nationale
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Limosella aquatica</i>	livre rouge de la flore française (annexe 2) liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Lysimachia minima</i>	Liste rouge régionale (CR)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Mentha pulegium</i>	Liste rouge régionale (NT)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Menyanthes trifoliata</i>	Liste rouge régionale (NT)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Myosotis nemorosa</i>	
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Myosurus minimus</i>	liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Myriophyllum alterniflorum</i>	Liste rouge régionale (CR)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Najas minor</i>	liste rouge régionale (RR)

Phylum	Nom scientifique	Position dans l'aire de répartition / endémisme / autre
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Nymphoides peltata</i>	liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Oenanthe fistulosa</i>	Liste rouge régionale (NT)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Oenanthe lachenalii</i>	liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Oenanthe peucedanifolia</i>	liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Oenanthe silaifolia</i>	protection régionale liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/PSILOTOPSIDA	<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Liste rouge régionale (NT)
TRACHEOPHYTA/POLYPODIOPSIDA	<i>Oreopteris limbosperma</i>	Protection régionale
TRACHEOPHYTA/POLYPODIOPSIDA	<i>Osmunda regalis</i>	Protection régionale
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Parnassia palustris</i>	Liste rouge régionale (VU)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Persicaria minor</i>	liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Poa palustris</i>	protection régionale liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Potamogeton acutifolius</i>	livre rouge de la flore française (annexe 2) liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Potamogeton gramineus</i>	liste rouge régionale (RRR)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Potamogeton obtusifolius</i>	liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Potentilla supina</i>	Liste rouge régionale (VU)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Pulicaria vulgaris</i>	protection nationale liste rouge régionale (RRR)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Ranunculus hederaceus</i>	protection régionale liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Ranunculus lingua</i>	Protection nationale
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Ranunculus ophiocladus</i>	liste rouge régionale (RRR)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>	Liste rouge régionale (EN) ; protection nationale
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Rumex palustris</i>	liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Samolus valerandi</i>	liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Sanguisorba officinalis</i>	Liste rouge régionale (NT)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i>	
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Schoenoplectus triquetus</i>	
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Scorzonera humilis</i>	Liste rouge régionale (NT)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Scutellaria minor</i>	Liste rouge régionale (NT)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Selinum carvifolia</i>	Liste rouge régionale (NT)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Serratula tinctoria</i>	Liste rouge régionale (NT)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Sium latifolium</i>	livre rouge de la flore française (annexe 2) liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Sonchus palustris</i>	protection régionale liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Sparganium natans</i>	Liste rouge régionale (EN) ; protection régionale
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Sporobolus alopecuroides</i>	Liste rouge régionale (NT) ; protection régionale
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Stellaria davurica</i>	Liste rouge régionale (EN)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Stellaria palustris</i>	Liste rouge régionale (EN)

Phylum	Nom scientifique	Position dans l'aire de répartition / endémisme / autre
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Teucrium scordium</i>	Protection régionale
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Thysselinum palustre</i>	Liste rouge régionale (VU) ; protection régionale
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Trapa natans</i>	liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Trifolium michelianum</i>	liste rouge régionale (RRR)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Trifolium patens</i>	liste rouge régionale (RRR)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Utricularia vulgaris</i>	liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Valeriana dioica</i>	Liste rouge régionale (NT)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Veronica anagalloides</i>	
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Veronica catenata</i>	
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Viola canina</i>	
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Viola elatior</i>	liste rouge régionale (RR)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Vitis vinifera</i>	Protection nationale
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Wolffia arrhiza</i>	Liste rouge régionale (VU)

Espèces de plantes exotiques envahissantes

Phylum	Nom scientifique	Impacts	Changements au moment de la mise à jour de la FDR
TRACHEOPHYTA/POLYPODIOPSIDA	<i>Azolla filiculoides</i>	Actuellement (impacts mineurs)	inconnu
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Bidens frondosa</i>	Actuellement (impacts mineurs)	inconnu
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Elodea canadensis</i>	Actuellement (impacts mineurs)	inconnu
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Elodea nuttallii</i>	Actuellement (impacts mineurs)	inconnu
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Erythranthe guttata</i>	Actuellement (impacts mineurs)	inconnu
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Glyceria striata</i>	Actuellement (impacts mineurs)	inconnu
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Impatiens glandulifera</i>	Actuellement (impacts mineurs)	inconnu
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Lemna minuta</i>	Actuellement (impacts mineurs)	inconnu
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Myriophyllum heterophyllum</i>	Actuellement (impacts mineurs)	inconnu
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Vallisneria spiralis</i>	Potentiellement	inconnu

4.3.2 - Espèces animales

Autres espèces animales remarquables

Phylum	Nom scientifique	Période d'est. de pop	% occurrence	Position dans aire de répartition /endémisme/autre
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Aeshna grandis</i>			
CHORDATA/ACTINOPTERYGII	<i>Alburnus alburnus</i>			
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Anaciaeschna isoceles</i>			
CHORDATA/ACTINOPTERYGII	<i>Barbus barbus</i>			
CHORDATA/AVES	<i>Bubulcus ibis</i>	2024		2000
CHORDATA/AVES	<i>Cettia cetti</i>	2024		30
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Chorthippus albomarginatus</i>			
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Coenagrion scitulum</i>			
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Conocephalus dorsalis</i>			
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Cordulegaster boltonii</i>			
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Epitheca bimaculata</i>			

Phylum	Nom scientifique	Période d'est. de pop	% occurrence	Position dans aire de répartition /endémisme/autre
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Euchorthippus declivus</i>			
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Gomphus simillimus</i>			
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Gomphus vulgatissimus</i>			
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Ischnura pumilio</i>			
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Lestes barbarus</i>			
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Lestes virens</i>			
CHORDATA/AMPHIBIA	<i>Lissotriton vulgaris</i>			
CHORDATA/ACTINOPTERYGII	<i>Lota lota</i>			
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Mecostethus parapleurus</i>			
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Orthetrum brunneum</i>			
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Orthetrum coerulescens</i>			
CHORDATA/AMPHIBIA	<i>Pelodytes punctatus</i>			
CHORDATA/AMPHIBIA	<i>Rana temporaria</i>			
CHORDATA/ACTINOPTERYGII	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>			
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Somatochlora flavomaculata</i>			
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Somatochlora metallica</i>			
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Stethophyma grossum</i>			
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Sympetrum vulgatum</i>			
CHORDATA/AVES	<i>Tachybaptus ruficollis</i>			
CHORDATA/AVES	<i>Tadorna tadorna</i>			
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Tetrix ceperoi</i>			
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Tetrix undulata</i>			
CHORDATA/AVES	<i>Calidris canutus</i>			
CHORDATA/AVES	<i>Lymnocyrtus minimus</i>			
CHORDATA/AVES	<i>Rallus aquaticus</i>			
CHORDATA/AVES	<i>Tringa erythropus</i>			
CHORDATA/AVES	<i>Tringa nebularia</i>			
CHORDATA/AVES	<i>Tringa totanus</i>			

Espèces animales exotiques envahissantes

Phylum	Nom scientifique	Impacts	Changements au moment de la mise à jour de la FDR
CHORDATA/REPTILIA	<i>Trachemys scripta</i>	Actuellement (impacts mineurs)	inconnu
ARTHROPODA/MALACOSTRACA	<i>Procambarus clarkii</i>	Actuellement (impacts mineurs)	inconnu
CHORDATA/ACTINOPTERYGII	<i>Pseudorasbora parva</i>	Actuellement (impacts mineurs)	inconnu
MOLLUSCA/BIVALVIA	<i>Sinanodonta woodiana</i>	Actuellement (impacts mineurs)	inconnu

4.4 - Éléments physiques

4.4.1 - Climat

Région	Sous-région climatique
C: Climat humide de moyenne latitude avec des hivers doux	Cfb: Maritime côte ouest (Doux sans saison sèche, été chaud)

La région connaît un climat de transition entre climat océanique et climat continental : les étés peuvent être chauds et secs.

Le climat de cette région se situe aux limites des influences océaniques et continentales, avec des précipitations qui varient entre 650 mm et 750 mm, et une température moyenne annuelle de l'ordre de 10°.

4.4.2 - Cadre géomorphologique

a) Élévation minimum au-dessus du niveau de la mer (en mètres)

a) Élévation maximum au-dessus du niveau de la mer (en mètres)

Bassin hydrologique entier ☐

Partie supérieure du bassin hydrologique ☐

Partie moyenne du bassin hydrologique ☒

Partie inférieure du bassin hydrologique ☐

Plus d'un bassin hydrologique ☐

Pas dans un bassin hydrographique ☐

Côtier ☐

Veuillez donner le nom du ou des bassins hydrographiques. Si le site se trouve dans un sous-bassin, indiquer aussi le nom de la plus grande rivière du bassin. Pour un site côtier/marin, indiquer le nom de la mer ou de l'océan.

Deux types de cours d'eau coexistent sur cette zone : des rivières situées en tête des bassins versants de la Marne, de l'Aube, de la Seine et de l'Aisne et des corridors fluviaux que sont la Seine, l'Aube et la Marne. Les rivières situées en tête de bassin constituent un réseau relativement dense et présentent souvent un caractère karstique.

4.4.3 - Sol

Minéral ☒

(Mise à jour) Changements au moment de la mise à jour de la FDR Pas de changement ☒ Augmentation ☐ Diminution ☐ Inconnu ☐

Organique ☒

(Mise à jour) Changements au moment de la mise à jour de la FDR Pas de changement ☒ Augmentation ☐ Diminution ☐ Inconnu ☐

Pas d'information disponible ☐

Les types de sols sont-ils sujets aux changements par suite de changements dans les conditions hydrologiques (p. ex., salinité ou acidification accrues)? Oui ☐ Non ☒

Veuillez fournir d'autres informations sur les sols (optionnel)

L'omniprésence de l'eau est due au substrat géologique imperméable (marnes et argiles surtout). Les sols hydromorphes et acides sont prédominants. Le réseau hydrographique est dense et très hiérarchisé, les étangs nombreux.

4.4.4 - Régime hydrologique

Permanence de l'eau

Présence?	Changements au moment de la mise à jour de la FDR
Généralement de l'eau permanente présente	Aucun changement
Habituellement de l'eau présente de manière saisonnière, éphémère ou intermittente	Aucun changement

Source d'eau qui maintient les caractéristiques du site

Présence?	Source d'eau prédominante	Changements au moment de la mise à jour de la FDR
Alimenté par l'eau de surface	☒	Aucun changement

Destination de l'eau

Présence?	Changements au moment de la mise à jour de la FDR
Vers un bassin versant en aval	Aucun changement

Stabilité du régime hydrologique

Présence?	Changements au moment de la mise à jour de la FDR
Niveaux d'eau essentiellement stables	Aucun changement

Ajouter tout commentaire sur le régime hydrologique et ses déterminants (s'il y a lieu). Utiliser cette boîte pour expliquer les sites ayant une hydrologie complexe:

A retenir, le contraste entre les étangs, de création ancienne, généralement peu profonds et dont la vase est meuble, fine et riche en matières organiques, et les réservoirs artificiels créés à la fin du XXème siècle, destinés à régulariser le débit de la Marne (Der-Chantecoq), de l'Aube et de la Seine (lac du Temple, lac Amance et lac d'Orient), profonds et dont le substrat est souvent dur et grossier (sables, graviers) et pauvre en matières organiques.

Leur régime hydrique est également différent : les réservoirs présentent un régime fluvial très marqué avec une alternance de crue printanière et d'étiage en août-septembre tandis que les étangs ont une nappe stagnante avec un étiage beaucoup moins prononcé.

Du fait d'une évaporation annuelle au niveau de ces plans d'eau au moins égale aux précipitations annuelles, cela constitue autant de zones où la nappe correspondante ne se recharge pas de façon optimale.

4.4.5 - Régime de sédimentation

Le régime de sédimentation est inconnu ☒

4.4.6 - pH de l'eau

Inconnu ☒

4.4.7 - Salinité de l'eau

Douce (<0,5 g/l) ☒

(Mise à jour) Changements au moment de la mise à jour de la FDR

Pas de changement ☒ Augmentation ☐ Diminution ☐ Inconnu ☐

Inconnu ☐

4.4.8 - Matières nutritives dissoutes ou en suspension dans l'eau

Inconnu ☒

4.4.9 - Caractéristiques de la région environnante qui pourraient affecter le site

Veillez décrire si, et dans ce cas comment, le paysage et les caractéristiques écologiques de la région environnant le Site Ramsar i) essentiellement semblables ☐ ii) significativement différentes ☒ différent de ceux du site lui-même:

La région environnante présente une urbanisation ou un développement plus important ☐

La région environnante a une densité de population humaine plus élevée ☐

Dans la région environnante, il y a une utilisation agricole plus intense ☒

La région environnante a des types de sols ou des types d'habitats significativement différents ☐

Décrire d'autres raisons pour lesquelles la région environnante est différente:

- l'agriculture domine largement en Champagne crayeuse
- la forêt domine sur les plateaux calcaires périphériques (Barrois, Argonne)

4.5 - Services écosystémiques

4.5.1 - Services/avantages écosystémiques

Services d'approvisionnement		
Services écosystémiques	Exemples	Importance/Étendue/Signification
Aliments pour les êtres humains	Subsistance pour les humains (p. ex., poissons, mollusques, céréales)	Moyen
Eau douce	Eau potable pour les humains et/ou le bétail	Moyen
Produits non alimentaires des zones humides	Roseaux et fibres	Moyen
Produits non alimentaires des zones humides	Fourrage pour le bétail	Moyen
Produits non alimentaires des zones humides	Bois	Moyen
Services de régulation		
Services écosystémiques	Exemples	Importance/Étendue/Signification
Prévention des risques	Maîtrise des crues, stockage des eaux de crues	Élevé

Services culturels

Services écosystémiques	Exemples	Importance/Étendue/Signification
Loisirs et tourisme	Chasse et pêche récréatives	Élevé
Loisirs et tourisme	Sports et activités aquatiques	Élevé
Loisirs et tourisme	Observation de la nature et tourisme dans la nature	Élevé
Spirituels et d'inspiration	Patrimoine culturel (historique et archéologique)	Moyen
Spirituels et d'inspiration	Valeurs esthétiques et d'appartenance	Moyen
Scientifiques et pédagogiques	Activités et possibilités pédagogiques	Élevé
Scientifiques et pédagogiques	Site d'études scientifiques majeures	Moyen
Scientifiques et pédagogiques	Site de suivi à long terme	Élevé

Services d'appui

Services écosystémiques	Exemples	Importance/Étendue/Importance
Biodiversité	Soutient une diversité de formes de vie, notamment des plantes, des animaux et des microorganismes, les gènes qu'ils contiennent et les écosystèmes dont ils font partie	Élevé

Autre(s) service(s) écosystème(s) non inclus ci-dessus:

Les lacs réservoirs jouent un rôle hydrologique fondamental pour le bassin-versant de la Seine : écrêtement des crues d’hiver et de printemps, maintien d’un débit suffisant des rivières en période d’étiage afin d’assurer l’approvisionnement en eau potable de Paris et de sa proche banlieue.

Ce site présente une grande richesse culturelle de par son histoire (moines soldats de l’Ordre du Temple), son architecture (châteaux, églises, halles du 11ème, 16ème et 17ème siècles) et son espace rural.

Les valeurs sociales et culturelles ressortent en particulier des fonctions sociales des plantes : fonctions alimentaires, auxiliaires pour l’élevage, auxiliaires pour l’artisanat, médicinales, symbolique (légendes). A cette richesse ethnobotanique s’ajoute la valeur esthétique.

Actuellement les principales activités liées à la présence des plans d’eau sont les activités de pisciculture liées à la pêche traditionnelle.

Dans le site:

Des études ou des évaluations ont-elles été faites de la valorisation économique des services écosystémiques fournis par ce Site Ramsar?

Oui
 ☐
 Non
 ☐
 Inconnu
 ☒

4.5.2 - Valeurs culturelles et sociales

- i) le site fournit un modèle pour l'utilisation rationnelle des zones humides, démontrant l'application de connaissances et de méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation qui maintiennent les caractéristiques écologiques de la zone humide
 ☐
- ii) le site a des traditions culturelles exceptionnelles ou des vestiges d'anciennes civilisations qui ont influencé les caractéristiques écologiques de la zone humide
 ☐
- iii) les caractéristiques écologiques de la zone humide dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les peuples autochtones
 ☐
- iv) des valeurs non matérielles pertinentes telles que des sites sacrés sont présentes et leur existence est étroitement liée au maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide
 ☐

<aucune donnée disponible>

4.6 - Processus écologiques

<aucune donnée disponible>

5 - Comment est géré le site? (Conservation et gestion)

5.1 - Régime foncier et responsabilités (Administrateurs)

5.1.1 - Régime foncier/propriété

Propriété publique

Catégorie	Dans le Site Ramsar	Dans la zone environnante
Domaine public (non précisé)	☒	☒
Autre propriété publique	☒	☒

Propriété privée

Catégorie	Dans le Site Ramsar	Dans la zone environnante
Coopératif/ collectif (p. ex., coopérative d'agriculteurs)	☒	☒
Autres types de propriétaire(s) privé(s)/ individuel(s)	☒	☒

Fournir d'autres informations sur le régime foncier / régime de propriété (optionnel):

Dans le site Ramsar :

- Propriétés privées et publiques
- Propriétés de l'EPTB Seine Grands Lacs : lacs-réservoirs et leurs abords
- Propriétés (ou co-propriétés) du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne : étangs de Belval, etc.
- Propriétés du Conservatoire du Littoral : étangs latéraux du Der, Forêt du Grand Orient...
- Propriété du syndicat mixte du Der : étang de la Horre...
- Propriété de la communauté de communes Vendeuvre-Soulaines : étang de Ramerupt...

5.1.2 - Organe de gestion

Indiquer le bureau local / les bureaux locaux de toute agence ou organisation responsable de la gestion du site:

Depuis 2022 le site fait l'objet d'une gestion globale. L'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Grand Est et la DREAL ont confié l'animation du site Ramsar des Etangs de la Champagne humide à l'EPTB Seine Grands Lacs et au Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PNRFO).

Un Document d'Orientation composé de 23 actions (pour un total de 817 000 €) a été validé le 5 octobre 2022 par l'ensemble des acteurs du territoire. 17 de ces actions sont inscrites dans un Contrat de Territoire Eau et Climat. La mise en œuvre de ces actions est menée entre 2023 et 2025 et amènera à la construction d'un nouveau plan d'action sur 6 années : 2026-2031.

En plus de l'EPTB et du PNRFO, 5 maîtres d'ouvrages sont chargés de mettre en œuvre des actions. Le nouveau plan d'actions en construction permettra de rassembler un plus grand nombre d'acteurs afin d'intervenir sur le site Ramsar.

Un comité de suivi, un comité technique et un comité de pilotage permettent de rassembler les acteurs.

Donner le nom et/ou le poste de la personne ou des personnes responsable(s) de la zone humide:

Maud Potier, Chargée de mission Ramsar au sein de l'EPTB Seine Grands Lacs et Justine Thomas, Chargée de mission Ramsar au sein du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Adresse postale:

Maison du Parc,
10 220 PINEY
03 25 40 54 85

EPTB Seine Grands Lacs,
Presqu'île de Champaubert
52290 BRAUCOURT
03 25 06 69 45

Adresse de courriel:

justine.thomas@pnr-foret-orient.fr

5.2 - Menaces aux caractéristiques écologiques et réponses (gestion)

5.2.1 - Facteurs (actuels ou probables) touchant défavorablement les caractéristiques écologiques du site

Établissements humains (non agricoles)

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Changements	Dans la zone environnante	Changements
Logement et zones urbaines	Impact moyen	Impact moyen	☒	Aucun changement	☐	Aucun changement
Zones commerciales et industrielles	Impact moyen	Impact moyen	☒	Aucun changement	☐	Aucun changement
Tourisme et zones de loisirs	Impact moyen	Impact moyen	☒	Aucun changement	☐	Aucun changement

Régulation de l'eau

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Changements	Dans la zone environnante	Changements
Drainage	Impact moyen	Impact moyen	☒	Aucun changement	☐	Aucun changement

Agriculture et aquaculture

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Changements	Dans la zone environnante	Changements
Plantations bois et pâte à papier	Impact moyen	Impact moyen	☒	Aucun changement	☐	Aucun changement
Élevage d'animaux et pâturage	Impact moyen	Impact moyen	☒	Aucun changement	☐	Aucun changement

Utilisation des ressources biologiques

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Changements	Dans la zone environnante	Changements
Pêche et prélèvement de ressources aquatiques	Impact moyen	Impact moyen	☒	Aucun changement	☐	Aucun changement

Intrusions et perturbations anthropiques

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Changements	Dans la zone environnante	Changements
Activités de loisirs et de tourisme	Impact moyen	Impact moyen	☒	Aucun changement	☐	Aucun changement

Modifications au système naturel

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Changements	Dans la zone environnante	Changements
Barrages et utilisation/gestion de l'eau	Impact moyen	Impact moyen	☒	Aucun changement	☐	Aucun changement
Défrichement/changement d'affectation des sols	Impact moyen	Impact moyen	☒	Aucun changement	☐	Aucun changement

Gènes et espèces envahissantes et problématiques

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Changements	Dans la zone environnante	Changements
Espèces exotiques/ non indigènes envahissantes	Impact moyen	Impact moyen	☒	Aucun changement	☐	Aucun changement

Pollution

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Changements	Dans la zone environnante	Changements
Eaux usées domestiques, eaux usées urbaines	Impact moyen	Impact moyen	☐	Aucun changement	☒	Aucun changement
Effluents agricoles et forestiers	Impact moyen	Impact moyen	☐	Aucun changement	☒	Aucun changement

Changements climatiques et phénomènes météorologiques extrêmes

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Changements	Dans la zone environnante	Changements
Tempêtes et crues	Faible impact	Faible impact	☐	Aucun changement	☒	Aucun changement

Dans le site Ramsar :

Le développement touristique se poursuit autour des lacs réservoirs. Autour des villages, le développement économique (urbanisation, zones d'activités...) peut avoir un impact sur les zones humides.

Les drainages, l'enrésinement et les plantations de peupliers, l'aménagement des rivières, le développement d'activités de loisirs sur les grands lacs, le développement de la pêche à la carpe de nuit sur les étangs et les gravières qui ne sont plus en exploitation, sont des opérations réductrices pour l'accueil de l'avifaune migratrice et peuvent entraîner une pollution des plans d'eau. Les retournements de prairies se poursuivent au profit des cultures, cela se traduit par une réduction des habitats naturels. Les pratiques d'élevage (poissons, bétail) intensives telles que la fertilisation, le surpâturage, bien que localisées, nuisent au site.

Certaines espèces exotiques peuvent être problématiques (Pseudorasbora...).

Dans la région voisine :

La qualité des eaux se dégrade depuis une trentaine d'années suite à l'extension des cultures sur les bassins versants, qui comprennent de moins en moins de prairies.

5.2.2 - Statut légal de conservation

Inscriptions juridiques régionales (internationales)

Type d'inscription	Nom de la région	Information en ligne url	Recouvrement avec le Site Ramsar
UE Natura 2000	Voir ci-dessous		partiellement

Inscriptions nationales légales

Type d'inscription	Nom de la région	Information en ligne url	Recouvrement avec le Site Ramsar
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	Anciennes carrières souterraines d'Arsonval, Dolancourt et de Bossancourt		partiellement
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	Cortin d'Enfert		entièrement
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	Etang de Ramerupt		entièrement
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	Etangs de Belval		entièrement
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	L'Anse d'Arcot		entièrement
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	L'Emprunt		entièrement
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	Pelouse des Brebis		entièrement
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	Prairies de Terres Rappelle Coeurre		entièrement
Parc Naturel Régional	Forêt d'Orient		partiellement
Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage	Lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny		entièrement
Réserve Naturelle Nationale	Etang de la Horre		entièrement
Réserve Naturelle Nationale	Forêt d'Orient		entièrement
Réserve Naturelle Régionale	Etang de Belval-en-Argonne		entièrement
Réserve Naturelle Régionale	Etang de Ramerupt		entièrement
Réserve Naturelle Régionale	Etang et prairie des Paquis à Larzicourt		entièrement
Réserve Naturelle Régionale	Prairies humides de Courteranges		entièrement
UE Natura 2000, Directive européenne Habitats Faune Flore - Zones Spéciales de Conservation	Bois d'Humégnil-Epothémont		entièrement
UE Natura 2000, Directive européenne Habitats Faune Flore - Zones Spéciales de Conservation	Camp militaire du bois d'Ajou		entièrement
UE Natura 2000, Directive européenne Habitats Faune Flore - Zones Spéciales de Conservation	Carrières souterraines d'Arsonval		partiellement
UE Natura 2000, Directive européenne Habitats Faune Flore - Zones Spéciales de Conservation	Etangs de Belval, d'Etoges et de la Grande Rouillie		entièrement
UE Natura 2000, Directive européenne Habitats Faune Flore - Zones Spéciales de Conservation	Etangs latéraux du Der		entièrement
UE Natura 2000, Directive européenne Habitats Faune Flore - Zones Spéciales de Conservation	Forêt de Trois-Fontaines		entièrement
UE Natura 2000, Directive européenne Habitats Faune Flore - Zones Spéciales de Conservation	Forêt d'Orient		entièrement

Type d'inscription	Nom de la région	Information en ligne url	Recouvrement avec le Site Ramsar
UE Natura 2000, Directive européenne Habitats Faune Flore - Zones Spéciales de Conservation	Forêts et clairières des Bas-Bois		entièrement
UE Natura 2000, Directive européenne Habitats Faune Flore - Zones Spéciales de Conservation	Prairies de la Voire et de l'Héronne		partiellement
UE Natura 2000, Directive européenne Habitats Faune Flore - Zones Spéciales de Conservation	Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq		entièrement
UE Natura 2000, Directive européenne Habitats Faune Flore - Zones Spéciales de Conservation	Pelouse des Brebis à Brienne-la-Vieille		entièrement
UE Natura 2000, Directive européenne Habitats Faune Flore - Zones Spéciales de Conservation	Prairies de Courteranges		entièrement
UE Natura 2000, Directive européenne Oiseaux - Zones de Protection Spéciale	Barrois et forêt de Clairvaux		partiellement
UE Natura 2000, Directive européenne Oiseaux - Zones de Protection Spéciale	Etangs de Belval et d'Etoges		entièrement
UE Natura 2000, Directive européenne Oiseaux - Zones de Protection Spéciale	Etangs d'Argonne		entièrement
UE Natura 2000, Directive européenne Oiseaux - Zones de Protection Spéciale	Herbages et cultures autour du lac du Der		entièrement
UE Natura 2000, Directive européenne Oiseaux - Zones de Protection Spéciale	Herbages et cultures des vallées de la Voire, de l'Héronne et de la Laisnes		partiellement
UE Natura 2000, Directive européenne Oiseaux - Zones de Protection Spéciale	Lac du Der		entièrement
UE Natura 2000, Directive européenne Oiseaux - Zones de Protection Spéciale	Lacs de la forêt d'Orient		entièrement
UE Natura 2000, Directives européennes Oiseaux et Habitats Faune Flore - Zones de Protection Spéciale et Zones Spéciales de Conservation	Etang de la Horre		entièrement

Désignations non statutaires

Type d'inscription	Nom de la région	Information en ligne url	Recouvrement avec le Site Ramsar
Zone importante pour la conservation des oiseaux	Barrois et Forêt de Clairvaux		partiellement
Zone importante pour la conservation des oiseaux	Etangs d'Argonne		partiellement
Zone importante pour la conservation des oiseaux	Lac de la Forêt d'Orient		entièrement
Zone importante pour la conservation des oiseaux	Lac du der-Chantecoq et étangs latéraux		partiellement

5.2.3 - Catégories d'aires protégées UICN (2008)

la Réserve naturelle intégrale ☒Ib Zone de nature sauvage: aire protégée gérée principalement pour la protection de la nature sauvage ☐II Parc national: aire protégée gérée principalement pour la protection des écosystèmes et les loisirs ☐III Monument naturel: aire protégée gérée principalement pour la conservation de caractéristiques naturelles spécifiques ☐

IV Zone de gestion des habitats/espèces: aire protégée gérée principalement pour la conservation dans le cadre d'une intervention de ☒ gestion

V Paysage terrestre/marin protégé: aire protégée gérée principalement pour la conservation du paysage terrestre/marin et les loisirs ☐

VI Aire protégée de ressource gérée: aire protégée gérée principalement pour l'utilisation durable des écosystèmes naturels ☐

5.2.4 - Mesures de conservation clés

Protection juridique

Mesures	état
Protection juridique	Appliquées

Habitat

Mesures	état
Manipulation/amélioration de l'habitat	Partiellement appliquées
Gestion/restauration hydrologique	Partiellement appliquées

Espèces

Mesures	état
Programmes de gestion d'espèces menacées/rares	Appliquées
Contrôle des plantes exotiques envahissantes	Partiellement appliquées
Contrôle d'animaux exotiques envahissants	Partiellement appliquées

Activités anthropiques

Mesures	état
Activités de communication, éducation, sensibilisation et participation	Proposées
Régulation/gestion des activités récréatives	Partiellement appliquées
Contrôles du prélèvement/ application des mesures de lutte contre le braconnage	Partiellement appliquées
Gestion/régulation des pêcheries	Partiellement appliquées
Recherche	Proposées

Autre:

5 sur les 8 arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) du site Ramsar protègent réglementairement les zones humides du secteur.

5.2.5 - Plan de gestion

Y a-t-il un plan de gestion spécifique pour le site? Oui

Une évaluation de l'efficacité de la gestion a-t-elle été entreprise pour le site? Oui ☐ Non ☒

Si le site est un site transfrontière officiel comme indiqué dans la section Admin. et limites > Localisation du site, y a-t-il des processus de planification de la gestion communs avec une autre Partie contractante? Oui ☐ Non ☒

Indiquer si un centre Ramsar, un autre centre pédagogique ou d'accueil des visiteurs, ou un programme d'éducation ou pour les visiteurs, est associé au site:

Il n'existe pas de centre Ramsar pour le moment, cependant l'une des actions du Document d'Orientation 2023-2025 consiste à étudier la faisabilité de la création d'un centre d'interprétation (action portée par le Syndicat du lac du Der). Ce projet intitulé l'Or Bleu se veut être un centre d'interprétation multithématique, permettant d'attirer le public vers la connaissance et de regrouper les expertises en un même lieu, afin de favoriser les synergies et d'encourager la diffusion des flux sur l'ensemble des sites du territoire Ramsar ECH. Les thématiques intégrées seront consacrées au site Ramsar ECH : milieux, faune, flore, histoire du territoire (pisciculture, gravière...) ; à l'importance des zones humides dans la régulation des risques naturels et à la création et la gestion des lacs-réservoirs. Le DO vise également en sensibiliser tous les publics via des outils, formations, animations.

Il existe plusieurs relais pédagogiques sur le site : maison du Pnfo, Ligue de l'Enseignement..

5.2.6 - Plan de restauration

Y a-t-il un plan de restauration spécifique au site? Pas de besoin identifié

Autre information

Pas de besoin identifié au niveau du site dans sa globalité, mais des actions ponctuels: Des actions de restaurations de milieux sont prévues dans le futur plan d'action Ramsar 2026-2031. De plus, plusieurs mesures de restauration sont développées sur le territoire via d'autres politiques publiques, notamment à travers les actions de restauration en réserves naturelles et les contrats Natura 2000.

5.2.7 - Suivi mis en œuvre ou proposé

Suivi	état
Espèces animales (veuillez préciser)	Appliqué
Communautés animales	Appliqué
Communautés végétales	Appliqué
Espèces végétales	Appliqué
Oiseaux	Appliqué

Le site Ramsar ne fait plus l'objet de suivis dédiés à son périmètre en tant que tel (depuis les opérations de suivis de 2005 et 2006 sur les étangs et les odonates).

Dans le cadre du Document d'Orientation (2023-2025) il est prévu :

- D'améliorer la connaissance globale sur les zones humides du site en accompagnant des syndicats mixtes dans leurs inventaires (action du CEN Champagne-Ardenne)
- De valoriser et répertorier les protocoles de suivis écologiques (oiseaux d'eau, odonates, amphibiens, macrophytes aquatiques) et d'identifier des carences en suivi d'espèces sur le site Ramsar pour le prochain programme d'actions (action menée par la LPO Champagne-Ardenne)
- De mettre à jour la base de données sur les étangs du site et de réaliser des diagnostics auprès des propriétaires (action menée par la LPO Champagne-Ardenne)

De nombreux suivis et inventaires sont réalisés, à l'échelle de la Champagne-Ardenne (incluant le site Ramsar) :

- Suivis régionalisés sur les sites Natura 2000 (Triton crêté...)
- Suivis harmonisés sur les Réserves Naturelles : Ardéidés nicheurs, Butor étoilé, Blongios nain, Grue cendrée nicheuse, Anatidés, rallidés (sauf marouette) et grèbes nicheurs, Marouette, Passereaux paludicoles nicheurs, Locustelle lusciniôide et Gorge-bleue, Rousserole turdoïde, Busard des roseaux, Oiseaux d'eau hivernants et migrants, Cygne de Bewick
- Plan régional d'actions mares et plan régional d'actions amphibiens
- Plan régional d'actions en faveur des chauves-souris
- Plan régional d'actions Odonates

Certains suivis scientifiques sont mis en place au niveau plus local :

- Inventaire des zones humides sur le territoire du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
- Inventaire des characées dans les lacs
- Etude des queues de retenue (EPTB Seine Grands Lacs)
- Inventaires dans les sites patrimoniaux (sites CENCA, EPTB Seine Grands Lacs, Conservatoire du Littoral...)
- Inventaires piscicoles dans les lacs par l'OFB
- Etc.

Certains de ces inventaires seront pris en compte dans l'action réalisée par la LPO Champagne-Ardenne « Mettre en cohérence et valoriser les protocoles de suivi ornithologiques et écologique » (action 13 du DO). Action qui se poursuivra dans le futur DO Ramsar.

6 - Document additionnel

6.1 - Rapports et documents additionnels

6.1.1 - Références bibliographiques

Documents de gestion :

- Document d'Orientation du site Ramsar "Etangs de la Champagne humide" 2023-2025
- 1ère approche des objectifs du site Ramsar (DREAL, 2018)
- Charte du PNR de la Forêt d'Orient (en cours de révision)
- Plans de gestion des réserves naturelles (2 RNN, 4 RNR et 1 RNCFS)
- Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 (13 ZCS et 8 ZPS)

Etude scientifique :

- Les étangs de Champagne humide - Courrier scientifique n°30 (PNRFO, 2006)

6.1.2 - Rapports et documents additionnels

i. listes taxonomiques d'espèces de plantes et d'animaux présents dans le site (voir section 4.3)

<8 fichier(s)>

ii. une Description détaillée des caractéristiques écologiques (DCE) (dans un format national)

<no file available>

iii. une description du site dans l'inventaire national ou régional des zones humides

<1 fichier(s)>

iv. rapports relevant de l'article 3.2

<no file available>

v. plan de gestion du site

<11 fichier(s)>

vi. autre littérature publiée

<10 fichier(s)>

6.1.3 - Photographie(s) du site

Fournir au moins une photographie du site:



Etangs d'aigremont (52) (*Pascal Bourguignon*, 22-06-2020)



Lac du Der (*Pascal Bourguignon*, 15-10-2020)



Méandre de la Saulx Marne (*Pascal Bourguignon*, 14-07-2020)



Bussy aux bois (51) (*Pascal Bourguignon*, 20-04-2018)



Vallée de la Voire (*Pascal Bourguignon*, 13-01-2017)



Milieux carex salicaria, marais (*Jean Chevallier*, 11-06-2021)

6.1.4 - Lettre d'inscription et données correspondantes

Lettre d'inscription

<1 fichier(s)>

Date d'inscription

1991-04-05